DHC
— AVOCATS —

Avocats-conseils
Jean Hétu, Ad. E.
David Robitaille, Ph.D.

PAR SDÉ

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 21 mai 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Tour de la bourse
800, Place Victoria
2ième étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2021
Demande d'intervention – Réplique aux commentaires d'Énergir
Dossier : R-4151-2021
N/D: 4503-63

Chère consœur,

La présente a pour but de répliquer aux Commentaires d'Énergir sur les demandes d'intervention (B-0105) dans le dossier mentionné en rubrique.

Programme de flexibilité tarifaire pour le mazout et la biénergie

À l'instar du GRAME, l'AHQ-ARQ souhaite traiter du Programme de flexibilité tarifaire pour le mazout et la biénergie, mais Énergir si oppose, jugeant prématurée toute discussion à ce sujet.

L'AHQ-ARQ maintient (tout comme le GRAME d'ailleurs – C-GRAME-0005) qu'il est pertinent de traiter de Programme et de son éventuelle inclusion ou non dans le Plan d'approvisionnement pour les années 2022 à 2025, soit un horizon de 4 années.

Ceci étant dit, l'AHQ-ARQ s'en remet bien évidemment à la discrétion de la Régie à cet égard, mais soumet qu'il serait possiblement plus approprié de ne pas exclure d'emblée toute discussion en lien avec ce Programme au stade préliminaire et de plutôt réserver sa décision au stade, soit des demandes de renseignements, soit de la preuve des intervenants.

Quoique l'information puisse être fournie à titre indicatif par Énergir, il n'en demeure pas moins qu'elle est pertinente à la prévision des approvisionnements sur l'horizon 2022-2025 et qu'elle ne peut être tout simplement ignorée ou exclue, le tout respectueusement soumis.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats

Steve Cadrin, avocat

SC/cl

 # 751361